

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25_126

**OBJET : INTERVENTION EN MATIÈRE
DE FONCIER AGRICOLE ET
INSTALLATIONS - TRANSMISSIONS -
RENFORCER L'ACTION DES
COLLECTIVITÉS**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle
tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence
d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : 11 juin 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 28
Pouvoirs : 6
Votants : 34

Résultat des votes :

Pour : 33
Abstention : 1
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne
LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams
DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-
sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ;
Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET (Saint-Joseph-de-
Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude
GONON, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane
GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-
Genebroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont
73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;

Pouvoirs : Martine MACHON à Suzy REY ; Véronique MOREL à Céline BOURSIER ; Pierre FAYARD à
Myriam CATTANEO ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA ; Bruno GUIOL à Marie-José SEGUIN ; Marie-
Aude GONON à Olivier LEMPEREUR ;

CONSIDÉRANT la réalisation de l'observatoire agricole du territoire Cœur de Chartreuse, en 2023, commandé par
la Communauté de Communes à la Chambre d'agriculture de l'Isère. Ce travail a permis d'actualiser certains
indicateurs observés initialement dans le Diagnostic agricole mené en 2017 lors de l'élaboration du PLUi ;

CONSIDÉRANT les enjeux principaux qui se dégagent de l'observatoire, à savoir :

- Renouvellement des exploitations : transmission installation et modernisation des bâtiments
- Perte de foncier agricole, notamment due en Chartreuse à une perte « masquée »
- Problématique de main d'œuvre agricole ou d'emploi partagé

CONSIDÉRANT les objectifs stratégiques qui s'en dégagent :

- Favoriser le renouvellement des générations, conforter les exploitations en place et accompagner les installations (notamment hors cadre familial)
- Permettre à la CCCC de se doter de moyens d'animation supplémentaires pour accompagner de manière plus active les projets de transmission / installation
- Fluidifier les échanges d'informations et améliorer la réactivité des différents acteurs sur le sujet du foncier agricole (communes, CCCC, GFA, Parc, SAFER ...).
- Développer une « culture commune » auprès des élus sur les enjeux du foncier agricole et du renouvellement des générations d'agriculteurs
- Renforcer le lien avec les communes et alimenter par des informations partagées la Commission agriculture de la CCCC

CONSIDÉRANT les échanges en commissions agriculture de février 2024, janvier 2025 et mars 2025 ;

CONSIDÉRANT les échanges en conseil communautaire informel du 03 juin 2025, présentant les axes
d'intervention d'une stratégie agricole :

Une stratégie agricole est proposée, selon 4 axes pour répondre à ces problématiques. Il s'agit en tout premier
lieu de constituer un réseau foncier agricole local, dont l'objectif est d'être mobilisable avec efficacité et confiance,

pour prendre en compte les évolutions foncières agricoles du territoire et pouvoir les traiter avec les acteurs locaux (Parc naturel, GFA, élus agriculteurs...) et les partenaires consulaires (Chambres d'agriculture, SAFER).

Les 4 axes :

- ❖ Axe 1 : Agir pour préserver le foncier et constituer un réseau foncier local
- ❖ Axe 2 : Faciliter les installations et transmissions des exploitations
- ❖ Axe 3 : Une sensibilisation et information des élus et des habitants, en lien avec le foncier et le maintien de l'agriculture
- ❖ Axe 4 : L'animation et la coordination du réseau foncier local et des actions menées

CONSIDÉRANT la mesure 104 du FEADER (Fonds Européen agricole pour le développement rural) : « Protéger collectivement le foncier agricole », qui ouvre une aide financière à hauteur de 80% pour 2 années aux projets territoriaux visant à protéger le foncier agricole, et à laquelle participent les départements de l'Isère et de la Savoie ;

CONSIDÉRANT que ces financements de permettraient la mise en œuvre opérationnelle du réseau foncier local et d'alimenter le volet foncier de chacun des 4 axes de la stratégie ;

Il est proposé de déposer un projet « stratégie foncière pour préserver le foncier agricole et favoriser les transmission-installations » au titre de la mesure 104 du FEADER.

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ (33 Voix POUR et 1 ABSTENTION)**

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter la mesure n°104 du FEADER.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document utile à cette candidature et sa mise en œuvre.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 23/06/2025

La Présidente,
Anne LENFANT

